

Les droits de Lula comme candidat à la présidence



Les candidats aux élections présidentielles d'octobre prochain au Brésil se trouvent déjà en pleine campagne sauf l'ex-président Luiz Inacio Da Silva, Lula, qui se trouve en prison depuis plus de 130 jours à Curitiba, accusé à tort de corruption passive et de blanchiment d'argent.

Victime d'une véritable traque politique et judiciaire ourdie par la droite, Lula n'a pas pu exercer ses droits comme candidat à la présidence pour le Parti des Travailleurs bien que, depuis des mois, il soit à la tête des sondages sur les intentions de vote.

Des milliers de militants de mouvements populaires du Brésil ont participé à la marche « Lula Libre » qui est arrivée à Brasilia, la capitale, après avoir parcouru 50 kilomètres pour demander la libération de ce leader politique et pour accompagner le 15 août dernier l'inscription de sa candidature présidentielle.

Pour leur part, des militants de mouvements populaires qui réclament justice et la libération de Lula font la grève de la faim depuis trois semaines et leur santé commence à s'en ressentir.

Cependant, l'ex-président n'a pu participer à aucun des débats télévisés qui ont eu lieu. À ce propos, la présidente du Parti des Travailleurs, Gleisi Hoffmann, a relevé que l'ex-président est un candidat inscrit et qu'il jouit de toutes les prérogatives bien qu'il soit injustement en prison.

Le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU s'est prononcé dans les mêmes termes et il a demandé au gouvernement brésilien de permettre à Lula d'exercer ses droits politiques ce qui inclut l'accès approprié aux médias et aux membres de son parti.

Dans un communiqué envoyé par mail, il a demandé au gouvernement du président non-élu, Michel Temer de ne pas empêcher Lula de se présenter aux élections présidentielles d'octobre tant que ses recours en appel devant les tribunaux n'auront pas débouché sur des procédures judiciaires justes.

L'incertitude marque la campagne électorale à cause de l'absence de Luiz Inacio Da Silva, Lula, que la justice empêche d'exercer ses droits et dont la candidature a été mise en cause par la procureure générale du Brésil, Raquel Dodge, devant le Tribunal Suprême Électoral.

Il faudra attendre les prochains jours pour savoir quelle décision prendra cet organe électoral car, bien que le délai pour l'analyse de la viabilité légale de la candidature de Lula expire le 17 septembre, alors qu'il manquerait 20 jours pour les élections, il est très peu probable qu'un verdict soit rendu pendant le mois en cours.

La réalité est que bien que Lula soit harcelé et dépouillé de ses droits il reste en tête des sondages sur les intentions de vote et nombreux sont les Brésiliens qui ne conçoivent pas des élections présidentielles en Octobre sans ce dirigeant politique qui, durant ses deux mandats présidentiels, a sorti des millions de personnes de la pauvreté et a encouragé la croissance économique.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/169586-les-droits-de-lula-comme-candidat-a-la-presidence>



Radio Habana Cuba